



## Fournisseurs : auto-évaluez vos produits hydroalcooliques (PHA)

- Fiche d'évaluation des PHA pour limiter l'exposition des jeunes enfants et du personnel aux substances chimiques potentiellement les plus nocives.

**NOTE POUR LES EAJE :** Ce document est à destination de **vos fournisseurs** de PHA afin qu'ils évaluent les produits proposés ou achetés pour votre établissement.

**NOTE POUR LES FOURNISSEURS :** merci de remplir ce document (**une fiche par produit**) et de proposer les produits de votre gamme répondant à un maximum des 10 critères présentés, regroupés en 2 catégories : « essentiels » et « complémentaires ». L'ensemble des critères ainsi évalués donnera une note sur 10 à vos produits.

Nous vous remercions d'être particulièrement vigilants afin de proposer aux établissements accueillant des jeunes enfants des PHA présentant un risque chimique limité.

**Pour réduire ce risque chimique, il conviendra de proposer préférentiellement :**

- ▶ Les produits les plus simples avec une liste d'ingrédients courte.
- ▶ Un produit ayant la meilleure note possible au questionnaire ci-après.

**Nom commercial du produit évalué ci-dessous** .....

**Nom du fournisseur** .....

- ➔ Le PHA proposé est conforme au règlement Biocide UE N°528/2012 et relevant du Groupe 1 « Désinfectants » et du type de produit 1 « Hygiène humaine » (Annexe 5, TPI).
  - ▶ Doté d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et contenant une substance active approuvée : ce qui garantit l'évaluation de l'efficacité du produit et des risques pour l'homme et l'environnement associés à l'usage revendiqué pour le produit, au travers de ses propriétés (physico-chimie, toxicité, devenir dans l'environnement et écotoxicité), et de l'exposition résultant de l'utilisation du produit.
  - ▶ Ou contenant une substance active en cours d'évaluation remplissant les conditions fixées par les textes nationaux et européens.
  - ▶ Ce qui interdit en principe la présence de substance active CMR (règlement CLP : H340 à H362).
  - ▶ Doté d'un étiquetage respectant le règlement CLP (CE) N°1272/2008 et mentionnant les dangers (pictogramme), indiquant la date de péremption, les conditions et précautions d'emploi (fréquence, dose) et le délai d'apparition de l'effet biocide, et précisant l'identité de la/ des substances actives et leur concentration.
  - ▶ S'il y a lieu, disposant d'une FDS conforme au règlement REACH (CE) N°1907/2006.
- ➔ Il est à noter que l'alcool utilisé pour la fabrication des PHA contient un « dénaturant » ou « amérissant » (législation pour exonération du droit d'accise).
- ➔ Les substances, non actives, contenues dans les produits biocides à destination cutanée, doivent respecter les exigences du Règlement cosmétique UE N° 1223/2009 (interdiction et restriction de concentration).

### LISTE DE CRITÈRES ESSENTIELS DES PHA PROPOSÉS

- A base uniquement d'un ou plusieurs des biocides suivants : éthanol , propanol (alcool propylique (propan-1-ol) ou alcool isopropylique (« isopropanol » ou propan-2-ol)).
  - ▶ Contenant au moins 60 à 70% (en volume) d'alcool. Ce pourcentage doit figurer sur l'étiquette et garantir la conformité du PHA aux normes et son efficacité sur les microorganismes.
  - ▶ Ce qui permet d'éviter les biocides de la famille des ammoniums quaternaires (allergies de contact) et le phénoxyéthanol (surtout dans des produits sans rinçage chez les petits).



- Conforme à la norme européenne de virucidie EN 14476 + A2 et à la norme européenne de traitement hygiénique des mains par friction EN 1500.

- ▶ Ce qui garantit l'efficacité virucide du PHA, notamment contre le coronavirus SARS-CoV-2.
- ▶ Ce qui garantit, en conditions pratiques, l'efficacité microbienne du PHA par friction.

#### LISTE DE CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES POUVANT LIMITER LE RISQUE D'EXPOSITION CHIMIQUE NOCIVE POUR LES ENFANTS ET LE PERSONNEL.

- De composition simple, avec :
    - ▶ 1 ou 2 alcools (rapidité d'apparition de l'effet biocide et de séchage).
    - ▶ Eventuellement un autre biocide pour augmenter le spectre d'activité (par exemple le peroxyde d'hydrogène efficace contre les bactéries sporulées).
    - ▶ Des émoullients de type glycérine (composés ayant pour but d'améliorer la tolérance cutanée).
  - Sans substance de la famille des ammoniums quaternaires.
    - ▶ Les ammoniums quaternaires sont connus pour causer des allergies de contact.
  - Sans parfum ni huile essentielle.
    - ▶ Ce qui exclut la présence de certains phtalates (apportés par les parfums), potentiellement nocifs pour la fertilité et le fœtus.
    - ▶ Ce qui exclut la présence des 26 allergènes parfumants (notamment les terpènes) et de composés potentiellement sensibilisants (huile essentielle).
  - Sans substance de la famille des phtalates : sans le dénaturant d'alcool phtalate diéthyle (DEP), sans phtalates apportés par le matériau de conditionnement.
    - ▶ Ce qui exclut la présence de composés potentiellement nocifs pour la fertilité et le fœtus.
    - ▶ L'absence de phtalate dans le produit est à certifier par la mise à disposition de sa composition ou d'une attestation du fabricant / fournisseur.
    - ▶ L'absence de phtalate dans le matériau de conditionnement est à certifier par la mise à disposition d'une attestation du fabricant / fournisseur.
  - Sans colorant.
    - ▶ Ce qui exclut la présence de composés potentiellement sensibilisants.
  - Sans aucune substance portant les mentions de danger suivantes : CMR (entre H340 et H362), d'effets graves pour les organes (entre H370 et H373), toxiques (H301, H304, H311, H331) et mortels (H300, H310, H330).
    - ▶ Information présente dans tableau de la section 3 de la FDS du produit fini.
  - Sans les conservateurs des familles suivantes : le phénoxyéthanol, les parabènes, les isothiazolinones<sup>(1)</sup> et les libérateurs de formol<sup>(2)</sup>.
    - ▶ Ce qui exclut la présence de composés irritants, sensibilisants et/ou potentiellement perturbateurs endocriniens.
- <sup>(1)</sup>Les isothiazolinones : chlorométhylisothiazolinone, méthylisothiazolinone, benzisothiazolinone, octylisothiazolinone
- <sup>(2)</sup>Les libérateurs de formol : benzylhemiformal, bronopol TM, diazolidinyl urea, DMDM hydantoin, imidazolidinyl urea, quaternium-15, sodium hydroxymethylglycinate, chlorphenesine
- Avec la mise à disposition des informations indispensables concernant les conditions de stockage du produit (température, ...), de son utilisation (date de péremption, ...), et de son éventuel reconditionnement (fourniture de flacon vide étiqueté/ sérigraphié).
    - ▶ Ce qui garantit l'efficacité du produit et la maîtrise des risques à tous les stades de son cycle de vie

**Comptabiliser les cases cochées en pages 1 et 2  
Et reporter la note sur 10 obtenue par votre produit : ..... / 10**

Nom, fonction, signature et cachet de la personne ayant rempli ce document :

